

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 Septembre 2012

Lieu : Mairie

Ouverture de séance : 18 H 00

Présents à la séance : Mesdames Brigitte GIROUD, Régine GONSOLIN, Claire COLLIGNON, Nicole ODDON, Annick VARGOZ Messieurs Claude LAGIER, Bernard MUNARI, Louis FLAVIEN, Bernard DETREAU, Alain D'HEILLY.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard MUNARI.

Ordre du jour :

- ⌚ Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 20 Août 2012.

Délibérations :

- ⌚ Vacance logement « B » - Immeuble Mairie.
- ⌚ Affectation du logement « B » - Immeuble Mairie.
- ⌚ Arrêté de périmètre – Réforme des Collectivités Locales
- ⌚ Ecoles maternelles et primaires de SAVOURNON :
 - Convention
 - Pour information : règlement cantine, règlement garderie et information Municipale.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante d'ajouter à l'ordre du jour :

- ⌚ Participation aux charges de fonctionnement de l'école de Veynes pour l'année scolaire 2011/2012.
- ⌚ Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général 05 pour les dégâts du chemin de l'aérodrome.
- ⌚ Questions diverses.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 20 août 2012

Unanimité.

Vacance logement « B » - Immeuble Mairie

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ de Madame COUTON Marion et de Monsieur DOUILLET Henri, locataires du logement B du bâtiment de la Mairie, à la date du 14 Septembre 2012.

La résiliation du bail prendra donc effet le 14 Septembre 2012 à minuit.

Le loyer de Septembre sera de **101. 26 €** (216. 98 € : 30 x 14) et la somme de **209. 46 €** correspondant à la caution versée le 01/03/2011 (titre n° 17, bordereau n° 05/2011) sera reversée après état des lieux.

Vote : Unanimité.

Affectation du logement « B » - Immeuble Mairie

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant de Madame Elisabeth BORJA pour une demande de logement.

Le logement B – Immeuble de la Mairie venant de se libérer, et n'ayant pas d'autre demande, le Maire propose .aux membres du Conseil Municipal d'affecter ce logement à Madame Elisabeth BORJA, à la date du 15 Septembre 2012 ; ainsi que l'autorisation de signer le contrat de location.

Le Maire précise que le montant du loyer pour le mois de Septembre 2012 sera de **115. 72 €** (216. 98 € : 30 x 16), et celui de la caution de **216. 98 €**.

Vote : Unanimité.

Arrêté de périmètre – Réforme des collectivités locales

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception de l'Arrêté de Périmètre concernant le Buëch Nord.

Cet Arrêté de Périmètre incluse

s les Communautés de Communes du Serrois, de la Vallée de l'Oule, du Haut-Buëch, des Deux Buëch et l'actuelle Communauté de Communes du Dévoluy.

Après débat, le Maire propose de donner un avis favorable à l'Arrêté de Périmètre.

Après en avoir délibéré les membres du Conseil Municipal :

- Acceptent la proposition du Maire, et donnent un **AVIS FAVORABLE** à l'Arrêté de Périmètre.

Vote : Unanimité.

Ecoles maternelles et primaires de Savournon

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception d'une Convention pour l'utilisation de l'Ecole de Savournon et la répartition des charges de fonctionnement pour l'année scolaire 2012/2013 ; ainsi que diverses informations municipales et le règlement de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire.

Après lecture de ladite convention et débat, le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de signer cette dernière et sollicite son aval.

Vote : Unanimité.

Participation aux charges de fonctionnement des Ecoles de Veynes
Année Scolaire 2011/2012

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal d'un courrier, reçu en Mairie le 06 Septembre 2012, émanant de la Mairie de Veynes, concernant la participation communale aux charges de fonctionnement des écoles.

Pour l'année scolaire 2011/2012, le montant de notre participation est de 4 363.54 € pour 4.5 enfants scolarisés.

Une convention individuelle par Commune sera établie ultérieurement par la Mairie de Veynes.

Vote : Unanimité.

Dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général 05 pour les dégâts du chemin de l'aérodrome

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que suite aux violents orages de grêle, aux pluies torrentielles et aux coulées de boue, au mois de Mai dernier, le chemin de l'aérodrome a été en partie détruit, provoquant une interdiction de circulation sur plus de la moitié de la chaussée.

Des travaux ont été réalisés en urgence, une livraison imminente de carburant pour le remplissage de cuves « avion » était prévue.

Ces dégâts ne sont pas couverts par les « catastrophes naturelles », le Maire propose de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général des Hautes-Alpes.

Questions diverses :

Le Parc photovoltaïque

Le Maire informe l'assemblée du retrait de notre Commune à la Commission des Sites prévue le 5 septembre. La Commune partait avec un avis défavorable du rapporteur de la DDT05. Ce retrait de la Commission va permettre de déposer des éléments complémentaires qui n'avaient pu être versés au dossier faute de temps.

Une réunion publique sur l'avancement du Plan Local d'Urbanisme et le projet de parc photovoltaïque devrait avoir lieu en octobre.

S.I.G. :

Débat sur l'opportunité que la Commune intègre un S.I.G. proposé par A.GE.D.I.
Le Maire se renseigne sur les modalités d'application sur notre Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 20 H 00.

Le Maire

Alain D'HEILLY